



Mende le 4 juin 2013

à **Madame la Directrice Académique**
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale
BP 22 / 3, Rue Chanteronne
48001 MENDE Cedex

Madame la Directrice Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le **SE-UNSA Lozère** dépose pour l'ensemble des Personnels du 1er Degré, une alerte sociale pour la période du 17 juin 2013 au 31 décembre 2013, qui portera sur le sujet suivant :

- Aide administrative et conditions de travail des Directeurs d'école.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du **SE-UNSA** pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3 - II - «4°» de la loi précitée, et à l'article 3 - III du Décret n°2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai d'envoi des documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation, à savoir :

- Bilan détaillé chiffré de la situation des EVS aide administrative dans les écoles : évolution sur les trois dernières années. Combien reste-t-il de contrats en cours ? Combien prendront fin d'ici la fin de l'année ? A quelles dates ? Va-t-il y avoir de nouveaux recrutements ?

- Bilan sur les décharges de direction :

Les deux jours de décharge à la rentrée sont-ils octroyés pour toutes les écoles de moins de 4 classes ? Si non, combien n'en ont pas bénéficié ? Pour quelle(s) raison(s) ?

- Bilan d'éventuels jours supplémentaires de décharge accordés au cours de l'année : nombre de demandes satisfaites/insatisfaites et périodes des demandes.

- Bilan chiffré des « invitations » à réunion pour les directeurs de la part des circonscriptions et/ou de la direction académique sur l'année scolaire.

- Nombre de postes de direction vacants au mouvement ces trois dernières années.

Veuillez croire, **Madame la Directrice Académique**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Alain ROUSSON
Secrétaire Départemental